

## **Annexe n° 1 – ¼ d'heure citoyen du 19 mai 2025**

### **Interventions :**

**Michel Loiseau (habitant de la commune de Limalonges) :** Mon propos s'adresse à Mme MACHET, Maire de Limalonges :

Sur le respect de ses engagements concernant l'implantation de nouvelles éoliennes industrielles sur le territoire de la commune

---

**En octobre 2021, la Communauté de Commune de Mellois en Poitou a adopté un guide de l'éolien et des énergies renouvelables.**

L'intention de ce guide, « reprendre la main sur le développement éolien et éviter la saturation des paysages... ». Celui-ci propose des zones « ouvertes » ou « fermées » à la prospection pour de nouveaux projets et Limalonges fait partie des zones fermées (2 parcs éolien de 6 et 5 éoliennes se situeraient en zone ouverte) .

Il détaille (pages 13-14 & 15) le processus que doit suivre le « promoteur éolien » avant toute négociation directe avec les propriétaires fonciers- en particulier le passage en tout premier lieu devant le Conseil Municipal de la ville concernée....

**MME LA MAIRE, VOUS AVEZ ADOPTÉ CE GUIDE.**

**Le 06 novembre 2023, le Conseil Municipal, acceptait la définition de Zones d'Accélération des EnR (dans le cadre de la consultation nationale), en excluant entre autres l'implantation d'éoliennes.** Cette décision faisait suite à une réunion publique de concertation avec les habitants.e.s de la commune tenue le 19 septembre 2023.

**MME LA MAIRE VOUS AVEZ VOTÉ CETTE DÉLIBÉRATION, ELLE A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**Enfin le Plan Climat Air Énergie du Territoire Mellois en Poitou -travaux 2024-**

**Vous avez participé aux réunions du Conseil Communautaire (à une exception) pour la définition de ce PCAET**

Ce PCAET– pour mémoire, document d'urbanisme opposable- est très clair sur l'implantation de nouvelles éoliennes industrielles. L'objectif cible à horizon 2025 pour la production d'électricité à base d'éolienne est de 529 GWh (336 GWh dans l'état des lieux) cette augmentation sera limitée au Repowering de 94 mâts existants de moins de 3MW et aux 11 mâts en « zones ouvertes » retenues dans le guide de bonnes pratiques. **Limalonges est en zone d'exclusion éolien.**

**MME LA MAIRE, VOUS AVEZ ADOPTÉ L'ENSEMBLE DE CES DOCUMENTS.**

Sur la base des engagements publics que vous avez pris pour le territoire il était de votre responsabilité de Maire de demander aux porteurs de projets éoliens qui vous ont contacté personnellement de respecter les décisions publiques.

- ↳ Le guide des bonnes pratiques sur le développement éolien.
- ↳ La décision du Conseil Municipal s'opposant à tout nouveau projet
- ↳ La stratégie territoriale du PCAET de la CC Mellois en Poitou

**MME MACHET, VOUS AVEZ FAIT LE CHOIX DE NE PAS RESPECTER VOS ENGAGEMENTS DE MAIRE DE NOTRE COMMUNE. PIRE, VOUS AVEZ SIGNÉ UN ENGAGEMENT AVEC UN PORTEUR DE PROJET FAISANT FI DE TOUTS VOS VOTES, DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LA CC MELLOIS EN POITOU.**

Il a fallu une alerte pour que les habitant.e.s et le Conseil Municipal soient informés. C'est consternant.

**Les décisions prises pour notre territoire et votées par les élus seront respectées ce projet éolien est refusé par les habitant.e.s et le Conseil Municipal, il ne doit pas être engagé.**

**Marie Boulet (habitante de la commune de Limalonges) :**

Madame le Maire,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Mesdames et Messieurs les Habitants et citoyens affiliés à la commune de Limalonges,

***Je partage ce qui vient d'être dit par l'intervenant précédent. Ma Déclaration vient compléter ces dires.***

Lors du dernier conseil municipal et du ¼ d'heure citoyen, nous vous avons demandé un engagement : celui d'informer l'ensemble des habitants de la commune des nouveaux projets d'éoliennes sur notre territoire.

Je vous remercie d'avoir tenu vos engagements.

Oui les habitants de la commune de Limalonges accordent une importance prégnante à ces nouveaux projets.

Les signatures sur la pétition ainsi que la présence encore aujourd'hui, des habitants de la commune le certifient.

Je reprendrai l'intervention d'Albert Lepesant lors du dernier ¼ d'heure citoyen.

Son intervention était emplie de courage et d'humilité.

Il était alors, 3<sup>ème</sup> conseiller municipal : il y a 15 ans

Il a évoqué la signature et l'avis favorable par le conseil municipal de l'époque, des parcs éoliens qui ont été réalisés.

Aujourd'hui, la prise en compte de l'environnement, la connaissance technique sur le sujet, la saturation, l'ont fait changer d'avis. Monsieur Lepesant, est contre le nouveau projet de parc éolien (il nous l'a évoqué lors de sa prise de parole).

Vous-même, notre conseil municipal d'aujourd'hui, en 2023, vous aviez à l'unanimité voter contre la création de zone d'accélération pour l'implantation l'éolien sur notre territoire communal.

Nous sommes là aujourd'hui, Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, pour un dialogue social ; **nous ne sommes pas des extrémistes, des farfelus mais des Citoyens Vigilants et Responsables.**

Ce dialogue social et le bien vivre dans notre commune nous en sommes tous responsables mais plus encore vous, conseil municipal, vous en êtes le garant puisque vous légiférez.

**Sans doute parfois, la lisière est tenue entre ses intérêts personnels et le bien collectif.**

**Nous souhaitons continuer à un bien vivre dans notre commune.**

**Ne pas être cernés par des éoliennes qui aux vus de l'existant et des projets en cours concernant les panneaux voltaïques expriment la participation suffisante de notre territoire aux nouvelles énergies.**

Madame le Maire, les conseillers, nous vous faisons confiance pour prendre en compte ce que vous expriment vos habitants et administrés.

**Nous souhaitons et demandons vos intégrités, qu'elles vous permettent de réfléchir et décider sur des éléments factuels et non personnels ni affectifs.**

Que le conseil Municipal soit le lieu du dialogue, où les échanges sont porteurs et prennent en compte ce qui est dit par les habitants, ce que chaque conseiller pense en son âme et conscience.

Un dialogue ne doit pas donner lieu à un blocage, mais la prise en compte des divers avis fondés, du respect des opposants contradictoires, vers un vote qui sera la couleur de la pluralité majoritaire.

**Ces valeurs ne sont-elles pas porteuses de démocratie ? Celle que chacun doit continuer à favoriser pour le bien vivre et le respect de chacun.**

Madame le Maire, je compte, et nous comptons sur vous.

Mesdames et Messieurs les Conseillers je compte, et nous comptons sur vous.

Merci de votre écoute.

Marie H BOULET Habitante de Périssac commune de Limalonges.

**Nadia Bouyer, 2<sup>ème</sup> adjointe au maire :**

Annette,

Suite à la parution des articles dans la Nouvelle République et le Courrier de l'ouest et aux derniers échanges de mail, je tiens à faire connaître clairement ma position.

Je suis CONTRE tous projets éoliens sur la commune mais aussi à proximité en raison de la saturation sur notre territoire.

Il ne faut pas inverser les rôles, le problème est l'installation de nouvelles éoliennes pas la réaction d'une partie des élus et de la population.

Les habitant(e)s de la commune ont une grande capacité à se mobiliser, c'est une chance. Cela n'avait pas posé de problème quand la population était opposée à la fusion de communes. Les élus favorables n'avaient pas crié à l'injustice même si la pétition et la réunion publique avaient été à charge.

Le parc éolien de Dessé, pourtant soutenu par le conseil, avait entraîné des manifestations, des pétitions et des recours juridiques. Il était illusoire de penser que le sujet ne soulèverait pas une deuxième levée de bouclier.

Dans les deux articles, l'utilisation d'un mot m'a profondément choquée. Un **extrémiste** est un partisan d'une doctrine poussée jusqu'à ses conséquences extrêmes. Les mots ont une importance même dit sur le coup de la colère, surtout prononcé par l'édile de la commune. Pour avoir vécu les villages de l'eau à Melle, la situation serait bien différente si des extrémistes s'étaient emparés du sujet. Il ne faut pas confondre extrémiste et opposant.

Claude n'a été que le coordinateur des colères, il n'est pas le seul élu ayant participé à la pétition et à l'écriture du courrier. J'en fait partie.

Comme je l'ai indiqué à plusieurs reprises, ta position de Maire fait que les décisions, même personnelles, ont un impact différent. La signature de la convention avec la société Volkswind est légale mais elle est moralement contestable.

L'annonce du gain financier confirme l'intérêt personnel. Pourquoi avoir voté contre un projet éolien dans des communes voisines en septembre 2024 ? Tes convictions varient-elles en fonction de tes intérêts ?

Les propriétaires et les exploitants de ces communes n'avaient-ils pas eu aussi besoin de ce complément de revenu ?

Il est injuste de dire que « n'importe qui aurait fait la même chose ». Certains refusent de signer, la société Volkswind nous a confirmé pendant l'entrevue que sans accord foncier à hauteur de 70% les projets étaient abandonnés (comme en Nord Charente). Cette société, par un mail reçu ce jour en mairie, indique avoir envoyé un recommandé le 15 octobre 2024 proposant une réunion pour définir s'il existe un intérêt commun à engager un partenariat. Quelle a été ta réponse à ce courrier ? Si des personnes de Montalembert n'avaient pas eu vent de ce projet, quand auras-tu informé le conseil ?

Les réponses apportées aux journalistes ne sont pas de nature à apaiser la situation. Tu as dit « ce n'est pas la peine d'en faire tout un plat », je ne comprends pas qu'une décision aussi importante et impactante soit considérée avec autant de désinvolture.

Pour moi être Maire c'est défendre l'intérêt commun même si cela contrevient à l'intérêt personnel. Je pense que la situation va être difficilement tenable aux vues de l'opposition au sein du conseil et de la population.

**Lionel et Christelle Machet (enfants de Mme Machet)**

Ils affirment ne pas être les seuls à avoir signé une convention, soulignant que d'autres personnes sont également concernées.

Ils révèlent par ailleurs que deux personnes se sont présentées à leur domicile pour leur enjoindre de retirer leurs signatures ce qu'ils considèrent comme une pression inacceptable.

**Christian Martin (habitant de la commune limitrophe de Montalembert):**

2 pseudo-extrémistes se sont effectivement rendus au domicile de Madame Machet et de son fils lorsqu'ils ont appris leurs signatures pour la location de leurs terrains en vue de l'installation de 2 nouveaux parcs éoliens. Il s'agissait de leur signaler qu'une rétractation était encore possible et de les mettre en garde face aux conséquences désastreuses de cet acte et de la levée de boucliers évidente de la population qui allait se produire.

On ne peut affirmer devant tout un chacun son opposition à tout nouveau projet éolien et faire le contraire en catimini.

Pour la petite histoire les pseudos-extrémistes ont été terrorisés et ont quitté les lieux rapidement devant les menaces physiques qui se précisaient. Un mot pour rappeler la présence de Madame la maire de Limalonges lors de la visite d'un sénateur le 3 juillet 2019, en compagnie d'élus locaux pour souligner à ce représentant national la beauté de notre territoire et l'opposition à l'installation de nouvelles éoliennes industrielles qui dégradent notre environnement et balafrent les quatre horizons.

Comme nous l'avions supposé et suggéré aux intéressés, la réaction logique de la population ne s'est pas fait attendre, mais semble toujours interroger les heureux signataires.

**Lionel et Christelle Machet (enfants de Mme Machet)**

Ils n'acceptent pas que seule leur mère soit ciblée et précisent qu'ils font ce qu'ils veulent chez eux et que cela est de la diffamation vis-à-vis de leur mère.

**Gaëlle Hauwaert (conseillère municipale) :**

Je tiens à préciser que les décisions prises par votre mère (MERE) ont des répercussions sur l'ensemble de la population qui se sent trahit, car elle est notre Maire (MAIRE).

Cette position d'élue implique une responsabilité particulière et exige une exemplarité dans l'exercice de ses fonctions.